



## Défi n° 11 : Réparer, faire réparer, réutiliser ou donner les objets ou matériaux ☆☆☆

### ✓ Pour réaliser votre défi

**Un entretien régulier permet de prolonger la vie de vos objets.**

- Réparer et réutiliser les appareils électroniques et les objets mobiliers pour un usage interne.
- Remettre les objets dont vous n'avez plus besoin en vente par les petites annonces dans les journaux locaux ou sur Internet.
- Donner les objets dont vous ne vous servez plus aux associations, aux organismes d'insertion ou encore à la ressourcerie.

### ✓ Pour le justifier

- Attestation sur l'honneur de l'entreprise sur les démarches mises en place
- Attestation de l'association bénéficiaire du don ou justificatifs de vente
- Photographie et validation terrain par le conseiller

### ✓ Pour aller plus loin

- Un annuaire régional permet de trouver un professionnel de la réparation : [www.crma.bzh/annuaire-reparateurs](http://www.crma.bzh/annuaire-reparateurs)



- Pièce jointe : La liste des ressourceries et des associations pour le réemploi sur le territoire (en lien avec EPCI)

### ✓ Contexte

Le but est de **prolonger la vie des mobiliers, électroménagers, vêtements dont vous n'avez plus besoin.**

Les acteurs du réemploi ont collecté plus de 450 000 tonnes d'objets donnés ou abandonnés dont 180 000 tonnes ont été ré-employées. (ADEME 2008).